

Date de transmission de la convocation 21 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de février, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	A compter de 20 h 10	X	JOLY Jimmy (de 19h30 à 20h10)
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	CARLIER Thierry
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	GAUTHIER Nicole



Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte. Edwige VEDIE a été nommée secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTIONS CREATION PUMPTRACK (Délibération 6-27/02/2023)

Stéphane COURPOTIN rappelle au Conseil Municipal le projet de restructuration des installations sportives de l'aire des bords de la Cloche.

Il informe le Conseil Municipal qu'un plan de financement doit être établi par installation.

Stéphane COURPOTIN propose le plan de financement suivant pour la création du Pumptrack :

DEPENSES		RECETTES		
Projet	Montant HT	Organisme	Taux	Montant
Pumptrack	150 000,00 €	FDI	10%	15 000,00 €
		DETR	20%	30 000,00 €
		ANS	50%	75 000,00 €
		Autofinancement	20%	30 000,00 €
TOTAL DEPENSES	150 000,00 €	TOTAL DES RECETTES	100%	150 000,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet ;
- Sollicite une subvention auprès de la FDI au taux de 10% ;
- Sollicite une subvention auprès de la DETR au taux de 20% ;
- Sollicite une subvention auprès de la ANS au taux de 50% ;
- Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise Stéphane COURPOTIN ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération y compris les conventions avec les associations sportives.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire : Stéphane COURPOTIN

Pour le maire empêché
V. TRIVERO Adjointe



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/3/2023 et de la publication le 9/3/2023

Fait à ARCISSES, le 9/3/2023

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché
V. TRIVERO Adjointe

